



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-13257>

Département(s) de publication : **16, 17, 19, 24, 33, 40, 47, 86, 87**

Annonce n° **26-13257**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Centre Hospitalier de PÉRIGUEUX

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 26240580600015

**Ville :** Périgueux

**Code postal :** 24019

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 16, 17, 19, 24, 33, 40, 47, 86, 87

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2026\\_LQ8wDa0cJ7](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_LQ8wDa0cJ7)

**Identifiant interne de la consultation :** GHT26002

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Oui

**Nom du contact :** Cellule des marchés du GHT 24

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner. Si le candidat est un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir une déclaration sur l'honneur; Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ou document équivalent pour les candidats non établis en France; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail; Le candidat produit, le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail; Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels; Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par le maître d'ouvrage, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par le maître d'ouvrage; Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par le maître d'ouvrage, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par le maître d'ouvrage
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat; Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat; Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années; Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années comparables à l'objet de la consultation, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin); Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat; Certificat qualifications (QUALIBAT...) et/ou de qualité ...

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 16/03/2026 à 10:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Exigée

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Pouvoir adjudicateur

**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Travaux d'entretien des façades des bâtiments du Centre Hospitalier de Périgueux par drone et par cordiste

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45113000

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières. Le présent marché a pour objet la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire. Il donnera lieu à l'émission des bons de commandes avec un montant maximum par lot. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux

marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Les clauses de réexamens et de modifications sont indiquées dans le cahier des clauses administratives particulières.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Centre Hospitalier de Périgueux - PERIGUEUX 24019

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Oui

## Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Travaux entretien des façades par drone Le montant maximum du lot 1 ne pourra pas dépasser 320 000 euro (s) HT sur la durée totale du marché (reconduction comprise).

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 45113000

**Lieu d'exécution du lot :** Centre Hospitalier de Périgueux - 24019 Périgueux

- **Description du lot :** Travaux entretien des façades par cordiste Le montant maximum du lot 2 ne pourra pas dépasser 300 000 euro (s) HT sur la durée totale du marché (reconduction comprise).

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 45113000

**Lieu d'exécution du lot :** Centre Hospitalier de Périgueux - 24019 Périgueux

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Oui

**Détail sur la visite (si oui) :** Visite obligatoire. Les visites seront organisées, dans les conditions indiquées dans le règlement de consultation. Par conséquent, les candidats prendront rendez-vous aux dates et avec le(s) référent(s) technique(s) mentionné(s) dans le règlement de consultation

**Autres informations complémentaires :** Loi no2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a prévu la mise en place de Groupements Hospitaliers de Territoire (Ght), par regroupement sur un même territoire de plusieurs établissements publics de santé. Ainsi, le titulaire du marché est informé que le Centre Hospitalier de Périgueux (acheteur référent), établissement support du GHT de Dordogne, passe le présent marché dans le cadre de sa compétence légale (article L.6132-2-5°A du code de la Santé Publique) au bénéfice des membres du GHT suivants : - maître d'ouvrage : Centre Hospitalier de Périgueux. A l'issue de l'étude de l'offre, le maître d'ouvrage pourra organiser des négociations avec les 3 candidats (sous réserve de l'existence d'un nombre de candidats appropriés) sélectionnés selon les critères de sélection des offres et leur pondération, et dans les conditions indiquées dans le règlement de consultation. Néanmoins, le maître d'ouvrage se réserve le droit d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 06/02/2026